

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'Agence de travaux OCORDO est une SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé à Lille, avenue du Parc Monceau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro B523 730 265.

L'Agence de travaux OCORDO est une société de prestation de service spécialisée dans l'externalisation de tout ou partie du service commercial d'entreprises du bâtiment, ci-après désignés « le Prestataire » qui confie tout ou partie de son activité commerciale à l'Agence de travaux Ocordo afin notamment de mutualiser, de professionnaliser et d'optimiser les coûts et le temps liés à la prospection commerciale et afin de faire bénéficier à ses clients de la synergie d'un réseau permanent d'entreprises du bâtiment.

A ce titre, l'Agence de travaux Ocordo prospecte des particuliers, commerçants, entreprises, des administrations ou des associations porteurs de projets de travaux, ci-après désignés « le Demandeur ».

En sollicitant l'Agence de travaux OCORDO vous acceptez sans exception, ni réserve les présentes Conditions Générales d'Intervention.

L'Agence de travaux OCORDO ne sera pas tenue de garantir l'exécution du contrat qui sera conclu entre le Prestataire et le Demandeur. Seul le Prestataire sera tenu de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Demandeur.

Article 1 : Description de la mission de l'Agence de travaux OCORDO.

L'Agence de travaux OCORDO recueillera sur la base du formulaire rempli par le Demandeur ou dans le cadre d'un échange téléphonique avec le Demandeur les éléments nécessaires pour évaluer le projet de travaux du Demandeur.

L'Agence de travaux Ocordo se réserve le droit de sélectionner les projets pour lesquels elle répondra.

Afin d'obtenir des informations complémentaires nécessaires à l'établissement d'un devis l'Agence de travaux OCORDO pourra seule ou accompagnée du Prestataire organiser un ou plusieurs rendez-vous avec le Demandeur pour prendre connaissance du lieu où les travaux devront être réalisés.

Le devis sera établi par le Prestataire qui sera seul responsable de son contenu et des solutions proposées.

L'Agence de travaux OCORDO s'engage à remettre et présenter le devis au Demandeur.

L'Agence de Travaux OCORDO n'assume pas elle-même la réalisation des travaux, ni la coordination, ni le suivi, ni le financement des travaux.

Article 2 : Engagements de l'Agence de travaux OCORDO

L'exécution de la mission constitue pour l'Agence de travaux OCORDO une obligation de moyens. Pour ce faire, l'Agence de travaux OCORDO s'engage à mettre en œuvre ses services pour présenter au Demandeur un devis répondant au mieux à son projet de travaux.

L'Agence de travaux OCORDO ne travaille que pour des Prestataires après avoir vérifié :

- Qu'ils avaient une identité juridique et étaient inscrits au registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers.
- Qu'ils exerçaient leur activité avec sérieux.
- Qu'ils avaient contracté une police d'assurance de responsabilité décennale et/ou une police d'assurance personnelle de responsabilité civile.
- Qu'ils s'engageaient à réaliser au plus vite leur devis.

Article 3 : Obligations du Demandeur

Le Demandeur s'engage à fournir à l'Agence de travaux OCORDO l'ensemble des informations nécessaires pour que le Prestataire établisse un devis.

Le Demandeur aura la responsabilité de réaliser toutes les démarches administratives relatives à la réalisation des travaux (permis de construire, autorisations, déclarations...) sauf stipulations contractuelles contraires.

Le Demandeur s'engage à souscrire une mission de maîtrise d'oeuvre d'exécution auprès d'un professionnel de son choix s'il n'a pas lui-même les compétences pour l'exercer.

Article 4 : Rétribution de l'Agence de travaux OCORDO

L'activité de l'Agence de travaux OCORDO est gratuite pour le Demandeur.

Toutefois, le Demandeur pourra également solliciter les services de l'Agence de travaux OCORDO pour une prestation spécifique telle que prévue à l'article 5 et devra dans ce cas rémunérer l'Agence de travaux OCORDO.

Dès lors que le Demandeur accepte le devis du Prestataire, il remettra l'acompte stipulé sur le devis à l'Agence de travaux OCORDO qui se chargera de le remettre directement au Prestataire.

Le Prestataire se chargera de prendre contact avec le Demandeur pour la réalisation des travaux.

La mission de l'Agence de travaux OCORDO, pour le Demandeur, prendra fin pour ce projet de travaux.

Article 5 : Prestation spécifique

Le Demandeur pourra solliciter l'Agence de travaux OCORDO afin d'obtenir deux devis de Prestataires différents pouvant répondre aux besoins du Demandeur.

Dans ce cas, le Demandeur rémunérera l'Agence de travaux OCORDO selon le nombre de devis qu'il souhaite.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande auprès de l'Agence de travaux OCORDO.

Cette prestation fera l'objet d'un bon de commande. Les présentes conditions générales s'appliqueront.

Le Demandeur remettra à l'Agence de travaux OCORDO le montant de la prestation à la signature du bon de commande. Le chèque sera encaissé lors de la remise des devis au Demandeur.

Article 6 : Responsabilité

En cas d'acceptation du devis par le Demandeur, seul le Prestataire sera responsable du parfait achèvement des travaux qu'il réalise.

A ce titre, l'Agence de travaux OCORDO ne pourra être tenue pour responsable du préjudice direct ou indirect subi par le Demandeur du fait d'une faute quelconque commise par le Prestataire lors de l'exécution de la prestation.

L'Agence de travaux OCORDO ne sera pas tenue de garantir la réalisation du contrat qui sera conclu entre le Prestataire et le Demandeur.

Article 7 : Qualité de service

Afin de mettre en avant la qualité du travail réalisé par les Prestataires membres du réseau, le Demandeur autorise OCORDO à prendre des photos des travaux réalisés pendant le chantier ainsi que des travaux terminés. Sauf demande contraire et expresse du Demandeur à la signature du devis, ces photos pourront être publiées sur les sites internet appartenant à OCORDO.

Afin d'évaluer et de sans cesse améliorer la qualité du service de l'Agence de travaux OCORDO et des Prestataires, OCORDO réalisera auprès du Demandeur une étude qualité en fin de chantier. Cette étude se fera sous la forme d'un questionnaire qualité envoyé par voie postale ou électronique. Les appréciations faites par le Demandeur pourront, sauf demande contraire et expresse lors de l'envoi du questionnaire par le Demandeur, être publiées sur les sites internet et les profils sociaux internet appartenant à l'Agence de travaux OCORDO.

Article 8 : Données personnelles

Lors du traitement de la demande de devis, l'Agence de travaux OCORDO collecte des informations concernant le Demandeur qui font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations pourront éventuellement être utilisées à des fins d'opération relatives à l'information et/ou la prospection.

Sauf indication contraire, l'Agence de travaux OCORDO ne loue, ni ne vend, ni ne transfère ces données personnelles. Un transfert encadré de données personnelles du Demandeur reste néanmoins possible afin de collaborer avec des partenaires et des prestataires de services dans une optique de fournir des solutions client complètes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant.

Ce droit peut être exercé en vous adressant à contact@ocordo-travaux.fr ou par courrier à OCORDO - Avenue du Parc Monceau - 59800 LILLE.

Le Demandeur pourra pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de ces données.

Article 9 : Compétence et juridiction

L'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales et leur interprétation seront soumises à la loi française. A défaut d'accord amiable et en cas de litige, seul le Tribunal de Lille sera compétent pour connaître du litige.